

BAREME D'HONORAIRES - TTC

Janvier 2019

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Montant de la transaction	Honoraires TTC
⇒ jusqu'à 30 000 €	3 000 €
⇒ 30 001 € à 50 000 €	6 000 €
⇒ 50 001 € à 70 000 €	10 %
⇒ 70 001 € à 100 000 €	9 %
⇒ 100 001 € à 130 000 €	8 %
⇒ 130 001 € à 160 000 €	7 %
⇒ 160 001 € à 180 000 €	6,5 %
⇒ 180 001 € à 240 000 €	6 %
⇒ 240 001 € à 300 000 €	5,5 %
⇒ 300 001 € et au-delà	5 %

ADMINISTRATION DE BIENS

GERANCE

Tous locaux : 8,40 % des sommes encaissées
Cotisation assurance Loyers Impayés et
Détériorations Immobilières : 2,90 %

Garage 12 %

Honoraires pour maîtrise d'ouvrage déléguée :
9.60 % du montant HT des travaux.

Dossiers non assurés en garantie des loyers ;
Suivi de procédure judiciaire après remise du
dossier à l'avocat : 156 €

REDACTION D'ACTE

- **LOCAUX COMMERCIAUX :**

Calculés par tranche sur le loyer cumulé pour la
durée du bail.

Jusqu'à 30500 €	1.8 %
De 30500 € à 76225 €	1.2 %
Plus de 76225 €	0.6 %

Réduit de moitié pour les renouvellements.

Avenant à un bail commercial 300 €

A charge du preneur.

- **PROFESSIONNELS ET COURTE
DUREE :**

Honoraires forfaitaires : 600 €

A charge du preneur, sauf convention différente

- **LOCAUX D'HABITATION :**

Loyer mensuel jusqu'à 400 € : 144 €

Loyer mensuel au-delà de 400 € : 240 €

Renouvellement ou avenant à un bail
d'habitation : 144 €

LOCATION

- **HABITATION ET MIXTE :**

- Visite des lieux, constitution du dossier, mise à
disposition, rédaction du bail.

Honoraires : 9 % du loyer annuel

-Etat des lieux : 3 % du loyer annuel

partagés par moitié entre le bailleur et le locataire
(Honoraires location plafonnés à 8 € TTC / m² et à
3 € TTC / m² pour l'état des lieux pour le locataire)

- **COMMERCIAL &
PROFESSIONNEL :**

6 % du loyer triennal.

A charge du preneur, sauf convention différente.

- **BAIL DE COURTE DUREE :**

6 % du loyer sur la durée du bail.

A charge du preneur, sauf convention différente.

- **GARAGES :**

Honoraires forfaitaires : 60 €

A charge du preneur.

CONSEIL ET EXPERTISE

De 70.80 € à 99.60 € par heure selon la
qualification du collaborateur.

ETAT DES LIEUX (hors gérance & location)

- 220 € 1 à 2 pièces
- 270 € 3 à 5 pièces
- 320 € Maison ou + de 5 pièces

SYNDIC DE COPROPRIETE

De 132 € à 300 € par an et par lot de copropriété
selon le nombre de lots, la nature et la catégorie
d'immeuble avec un minimum de 1.500 € par
immeuble.